2915 - Le statut du port de versets coranique à des fins de protection

question

Qu’en est il de la conservation du Coran à bord d’une voiture afin d’en obtenir bénédiction et protection contre le mauvais oeil et pour éviter qu’elle reçoive un choc?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La conservation du Coran dans une voiture pour la protéger contre le mauvais oeil ou pour la préserver d’un danger est une bid’a.En effet, les Compagnons (P.A.a) ne portaient pas le Coran pour se préserver du danger ou du mauvais oeil.C’est bien une innovation.Or le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Toute innovation est une aberration et toute aberration mène à l’enfer . (Réponse donné par téléphone par Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine) Voir al-bida’ wa al-muhdathat wa ma la asla lahou,p.259.

La question suivante a été posée à Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde):

« Certaines personnes attachent des versets coraniques et des hadith prophétiques dans les maisons,les restaurants,les bureaux,les hopitaux et les dispensaires; ils attachent, par exemple, les propos du très Haut: et quand je suis malade, c' est Lui qui me guérit, et d’autres versets..Est-ce que cette pratique est assimilable au port des amulettes interdit par la charia, étant donné que la pratique vise surtout à faire descendre la bénédiction et à chasser les démons, même si elle vise parfois à rappeler l’oublieux et attirer l’attention du distrait?Est-ce que la conservation du Coran dans une voiture avec l’intention de la bénir est assimilable au port des amulettes?

Réponse de son éminence:

« S’il s’agit de rappeler les gens et de leur apprendre ce qui leur est utile,il n’ y a aucun mal.Mais s’il s’agit de conférer à cette pratique une valeur protectrice contre les démons et les djinns, je ne lui connais aucun fondement (légal).Si toutefois le but de la conservation du Coran est de pouvoir le lire, ou permettre aux autres voyageurs de la voiture de le lire,c’est une bonne chose.Allah est celui qui assiste.